

# Recrutez un apprenti architecte et contribuez à la formation de la jeune génération !

## Rythme hebdomadaire

3 jours en entreprises / 2 jours à l'école

sauf périodes de fermeture de l'école pendant les congés de Noël  
puis du 15 juin au 31 août = 100% en entreprise

# école nationale supérieure d'architecture de marseille

---

## L'ensa-marseille

**Établissement public placé sous la tutelle du Ministère de la Culture, l'ensa.marseille est la seule école d'architecture en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.**

---

### Pédagogie

Un rythme d'alternance adapté :

- Jours en entreprise :  
lundi, mardi, mercredi
  - Jours de formation à l'école :  
jeudi et vendredi
  - Temps de travail effectif :  
35 heures par semaine  
(école + entreprise).
- 

### Recrutez un étudiant

Contrat de deux ans (durée du master) avec une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise

Les étudiants en alternance sont intégrés dans le cursus de formation initiale.

---

### L'apprentissage en pratique

En recrutant un apprenti, votre entreprise bénéficie :

- D'une réduction des cotisations sur les bas salaires (de l'apprenti),
  - De l'aide exceptionnelle aux employeurs qui recrutent en apprentissage (jusqu'à 2000€ par apprenti),
  - D'aides élargies et de dispositifs de soutien en cas d'embauche d'un travailleur handicapé.
- 

### Le CFA Supalia

Supalia est le centre de formation des apprentis partenaire de l'ensa-m qui fait le lien entre tous les acteurs. C'est l'interlocuteur privilégié des entreprises concernant la mise en place et le suivi du contrat d'apprentissage, et les aides financières.

---

### Étudiant salarié

L'étudiant est considéré comme un salarié en formation au sein de votre entreprise. Il est rémunéré également lorsqu'il suit ses cours théoriques à l'école. Au même titre qu'un salarié, il possède des droits et des obligations (contrat de travail, période d'essai de 45 jours, visite médicale d'embauche, congés payés) et certains avantages selon les conventions collectives (cartes restaurants, remboursement des abonnements transport...).

---

### Un contrat tripartite

Le contrat (Cerfa) est établi entre l'employeur, l'apprenti et le CFA sur 2 ans. La procédure est entièrement dématérialisée via la plateforme Studéa Contrat.

---

### Un encadrement adapté

Chaque étudiant est suivi par deux encadrants : le maître d'apprentissage (au sein de l'entreprise) et le tuteur pédagogique (à l'école).

- Le maître d'apprentissage définit ses activités et missions au sein de l'entreprise.
- Le tuteur académique s'assure de vérifier la cohérence et l'adéquation entre les missions de l'apprenti au sein de l'entreprise et le métier d'architecte ou à sa complémentarité dans le cas d'une entreprise de maîtrise d'ouvrage ou d'un BET.

Des échanges sont organisés au cours de l'année entre l'étudiant, le maître de stage et le tuteur pédagogique afin de s'assurer de l'adéquation entre les deux volets de la formation et de l'intégration de l'étudiant au sein de l'entreprise.

---

**« L'ensa-m fait partie des trois ensa à avoir mis en place un cursus d'enseignement en alternance. Attendu et plébiscité par les étudiants pour une immersion dans les réalités des pratiques, cette pédagogie est un axe stratégique pour la diversification de nos formations en master au même type que le double cursus architecte-ingénieur ou la formation professionnelle continue. »**

**Témoignage de Gilles Sensini, enseignant TPCAU, coordinateur de l'alternance à l'ensa-m**

---

### Des coûts et des risques maîtrisés

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO dont vous dépendez. L'employeur devra tout de même s'acquitter d'une participation obligatoire sur ce niveau de prise en charge, selon les dernières dispositions gouvernementales.

---

### Le salaire de l'apprenti

Il est fixé selon un barème indiquant le montant minimum de la rémunération correspondant à un pourcentage du Smic :

- de 18 à 20 ans :  
43 % en M1, 51 % en M2  
et 67 % en licence
- de 21 à 25 ans :  
53 % en M1, 61 % en M2  
et 78 % en licence
- à partir de 26 ans : 100 %

---

*« Nous avons accueilli Lucie au sein de l'agence à l'issue d'un stage d'un mois et demi, à son initiative, et la collaboration se déroule très bien. Curieuse et créative, elle développe une véritable réflexion architecturale, nourrie de nombreuses références. Nous l'accompagnons principalement sur des aspects plus techniques et administratifs. Même si le rythme de l'alternance — deux jours à l'école et trois jours en entreprise — peut parfois être complexe à organiser, nous avons su trouver un bon équilibre. Lucie fait preuve d'autonomie et d'implication dans les missions qui lui sont confiées. Elle s'est parfaitement intégrée à l'équipe. L'alternance présente d'ailleurs un réel avantage en termes d'engagement sur la durée, offrant une continuité bien différente de celle d'un stage. »*

**Jean Rodet**

Concorde architectes-urbanistes

---

### Agences et structures qui accueillent nos étudiants apprentis

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Service renouvellement urbain et Service grand projet métropolitain

WILL ARCHITECTURE

X. DAVID et G. LE DU

CAUE - VAR

LUCZAK ARCHITECTE

ROCCARO ARCHITECTE

ECOSTUDIO

MV ARCHITECTES

1 DEGRÉ 5 ARCHITECTURE

Ri2I

ISOEDRE

MARRET FERNANDEZ ARCHITECTES

SPLAIN AMP

BALDASSARI SIBOURG ARCHITECTES

ATELIER DÉROBERT

MARRET FERNANDEZ

CONCORDE ARCHITECTES URBANISTES

UDAP 84

SMAUS

BOUYGUES BATIMENT SUD EST

ARCHITECTES CÔTE D'AZUR

ATELIER SOLDAINI

GROUPE MAS PROVENCE

ESPACE SAUZET ET CARBALLAR ARCHITECTES

ZAKARIAN NAVELET ARCHITECTES

ATELIER TMV

---

**Nos formations en alternance bénéficient du soutien de nos partenaires : Ministère de la culture, ordre des architectes PACA, Branche Architecture (label formation).**

---

**Pour plus de renseignements**



**Contacts**

Supalia

[karine.mallaunay@supalia.fr](mailto:karine.mallaunay@supalia.fr)

01 43 53 82 70

ensa-marseille

[elisabeth.dornois@marseille.archi.fr](mailto:elisabeth.dornois@marseille.archi.fr)

---

Juin 2026